



# SENEGAZELLE AU NEPAL REGLEMENT 2023

## Art. 1 – ORGANISATION

« Bretagne-Outdoor » organise la 13<sup>ème</sup> SENEGAZELLE AU NEPAL (dates à préciser pendant les vacances toussaint)

## Art. 2 – DEFINITION DE L'EPREUVE

La SENEGAZELLE AU NEPAL est une course à pied ou randonnée sportive, en 6 étapes de 6 à 9 kms, exclusivement féminine. A chaque arrivée d'étape, une action de solidarité scolaire (distribution de matériel scolaire) est organisée en collaboration avec une école népalaise .

## Art. 3 – PRESCRIPTIONS GENERALES

La SENEGAZELLE AU NEPAL se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les participantes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.  
Attention : Validité du passeport 6 mois après la date de retour.

## Art. 4 – INSCRIPTION - DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à 3100 euros.

Celui-ci comprend : le vol A/R Paris /Kathmandu , les transferts J7- Transfert vers Bandipur..Installation à l'hotel Old Inn en bus, le vol intérieur Pokhara/Kathmandu, les taxes aéroports Déjeuner à l'hôtel. .Course N°4 Dîner et nuit à l'hôtel. domestique et internationale, eau minérale (repas et course), les J8 . Pdj. Course N°5. Déjeuner. Après-midi dans les familles. repas, l'hébergement, les ravitaillements en course, l'assistance Soirée libre. médicale et sanitaire, les animations, un T-shirt en maille J9 :.Transfert vers Kathmandu. Déjeuner et visite de Bodhanath. technique, un trophée personnalisé. Installation hôtel. Dîner dans le Thamel.

Ne comprend pas : visa Népal (30 eur. à l'aéroport de J10 : Pdj Course N°6. Déjeuner à Patan. Retour hôtel. Dîner de Kathmandu),, les pourboires, L'assurance rapatriement gala sous le haut patronage de l'ambassade de France. et remise (obligatoire 30 euros) et/ou annulation (facultative 50 euros) des récompenses. Nuit à l'hôtel

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin J11 : Pdj. Transfert à l'aéroport international. L'organisation se réserve le droit de modifier la physionomie de d'inscription accompagné d'un acompte de 800 euros par l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons participante ET du solde du voyage en 1 ou plusieurs chèques indépendantes de sa volonté.

(date d'encaissement au dos du chèque au plus tard 1 mois avant le départ). Tous les règlements seront à l'ordre de « Ass. B.O.

Sénégazelle » et à envoyer au 4 Bd du villou 35800 DINARD. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

## Art. 6 – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de demande de réservation et demandes de remboursement doivent être exprimés par lettre ou par mail à l'adresse [jeanmichelferron@gmail.com](mailto:jeanmichelferron@gmail.com)

Les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 60 euros seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 1 août 2023
- 30% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 1 août 2023 et le 31 août 2023.
- 60% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 01 septembre 2023 et le 30 septembre 2023
- Passé la date du 30 septembre 2023, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

## Art. 6 – ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance responsabilité civile organisation. (MMA SYNERGIES)

Une assurance rapatriement Mondial Assistance est obligatoire et souscrite par l'organisation.

L'organisation recommande de prendre une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix ou de l'organisation (Mondial Assistance).

## Art. 7 – CLASSEMENT DES GAZELLES

Les 3 premières seront récompensées (trophée + lots). Toutes les participantes recevront un trophée personnalisé.

Possibilité d'alterner une étape en course à pied et une étape en randonnée ; le temps total sera pris en compte pour le classement final.

## Art. 8 – PROGRAMME

J1 : Départ Paris CDG vers Kathmandu. Vol régulier

J2 : Arrivée Katmandu en matinée Transfert hôtel. Repos, préparation des dotations de solidarité, dîner et nuit à l'hôtel.

J3 Pdj Fin des dotations puis visite de Bakhtapur Déjeuner sur place puis retour hotel. Diner au Tibet Hotel

J4: le matin vol Kathmandu - Pockara . Course N°1 à Pockara. Transfert vers Begnas resort Installation à l'hôtel

J5 : Pdj. Déjeuner Course N°2 Après-midi massage.. Dîner et nuit à l'hôtel

J6 : Begnas Pdj. Course N°3 Après midi shopping à Pockara. Déjeuner à l'hôtel.

J7- Transfert vers Bandipur..Installation à l'hotel Old Inn en bus, le vol intérieur Pokhara/Kathmandu, les taxes aéroports Déjeuner à l'hôtel. .Course N°4 Dîner et nuit à l'hôtel.

J8 . Pdj. Course N°5. Déjeuner. Après-midi dans les familles. Soirée libre.

J9 :.Transfert vers Kathmandu. Déjeuner et visite de Bodhanath. Installation hôtel. Dîner dans le Thamel.

J10 : Pdj Course N°6. Déjeuner à Patan. Retour hôtel. Dîner de gala sous le haut patronage de l'ambassade de France. et remise des récompenses. Nuit à l'hôtel

J11 : Pdj. Transfert à l'aéroport international.

L'organisation se réserve le droit de modifier la physionomie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

## Art. 9 – ACTION DE SOLIDARITE

Chaque participante s'engage à préparer un colis de matériel scolaire (cahiers, crayons, stylos, règles, ardoises, peluches...). Six établissements scolaires seront visités pendant le séjour.

Les niveaux de classes vont de la maternelle au collège.

## Art. 10 – COUVERTURE IMAGE

« Bretagne-Outdoor » se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la SENEGAZELLE AU NEPAL. Les participantes consentent ici que « Bretagne-Outdoor » dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la Sénégazelle au Népal. Tout support photographique, vidéo ou cinéma ne pourra être utilisé par les concurrentes, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation de « Bretagne-Outdoor ». En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment de « Bretagne-Outdoor ».